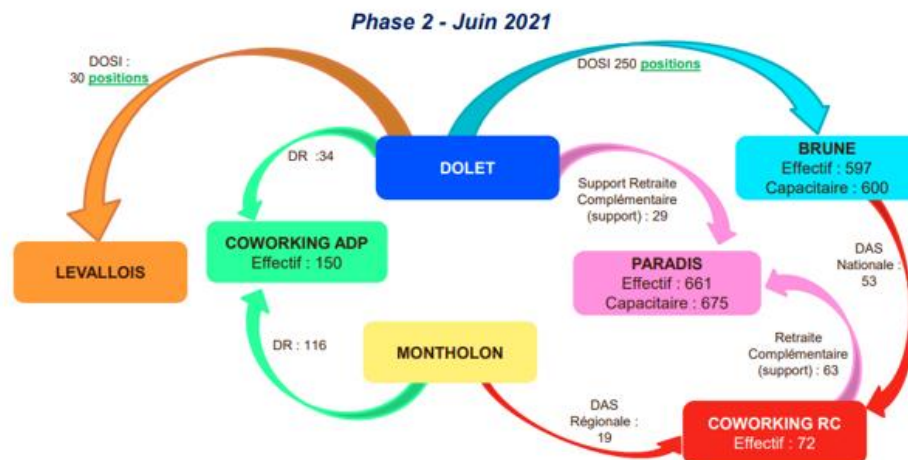


## Schéma directeur immobilier (SDI) 2020-2022 : Quel est le VRAI projet ?

### Sites parisiens

### Sites régionaux



#### Rationalisation des surfaces :

- **Marseille** : Libération du site de Canebière et d'un étage du site de Balthazar. Les équipes seront principalement réaffectées sur le site de Marseille Prado dont les étages seront spécialisés RC/ADP ;
- **Rennes, Balma Verdauja, Bordeaux, Bezannes et Mulhouse** : Libération d'un étage au minimum et réorganisation des équipes sur site ;
- **Béziers et Lyon Servient** : Libération du site et transfert de l'activité vers un site mieux dimensionné en termes de surfaces.

#### Réorganisations d'espaces :

- **Marseille Prado, Balma Chapitre, Chartres** : Spécialisation des activités ;
- **Angoulême, Esvres, Mons-en-Barœul** : Revalorisation des environnements de travail.

#### Réseau

A date : 107 implantations commerciales et tertiaires

Cible :

- ✗ 43 fermetures
- ✓ 14 ouvertures (regroupement)
- 200 K€ d'économies sur les frais de locaux, refacturés au Réseau Commercial (hors trajectoire globale de rationalisation des surfaces pour 1 070 K€)
- 3 800 m<sup>2</sup> restitués soit -14% de la surface actuelle (hors trajectoire globale de rationalisation des surfaces pour 1 150 m<sup>2</sup>)

La spécialisation des sites est donc la règle d'or de ce SDI, de fait les sites seront majoritairement Retraite ou Assurance de Personnes. Certains d'entre vous devront alors faire un choix : changer d'activité ou changer de site via la Bourse de l'emploi...

Si la CFE CGC peut comprendre les objectifs du schéma directeur immobilier pour une réduction des coûts, ce projet est plus impactant que la simple question immobilière, et la CFE CGC ne peut pas cautionner que cela se fasse au mépris des intérêts des salariés.

Les suites du schéma directeur immobilier seront débattues lors des réunions avec vos Représentants de Proximité.

# La Réforme des Retraites ou l'arrivée d'un nouvel employeur

Comme nous vous l'évoquions en mars dernier, la réforme des retraite version AG2R c'est le transfert, au 01/01/2021, de 2 346 collaborateurs du GIE AG2R vers l'IRC AG2R AGIRC ARRCO avec toutes les incertitudes liées au statut (avantages des conventions collectives et de nos accords d'entreprise).

On nous parle d'une UES (Union Economique et Sociale) qui serait la garantie du maintien du statut mais nous n'avons **aucune garantie écrite** à l'heure actuelle, et nous n'avons pas plus de précisions sur l'articulation juridique du dispositif qui serait mis en place.

**La Direction nous demande de lui faire confiance, mais en l'état, la CFE CGC ne souhaite pas signer un chèque en blanc qui engagerait votre situation dans le Groupe. La CFE CGC reste dans l'expectative.**

Sur ce sujet ultra brûlant, la CFE CGC et les autres Organisations Syndicales rencontreront Monsieur André RENAUDIN le 9 septembre.

Cette rencontre a pour but de comprendre le timing du projet qui nous semble injustement précipité, et d'obtenir des garanties sur les questions liées aux emplois et aux statuts.

Ces évolutions ont un caractère anxiogène, vos représentants CFE CGC, nationaux et locaux, sont à vos côtés pour répondre à vos questions, vos inquiétudes et incompréhensions...

N'hésitez pas à nous contacter



[www.gie-ag2r-reunica-cfe-cgc.fr](http://www.gie-ag2r-reunica-cfe-cgc.fr)